



**SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 12 « Terres de Côte-d'Or »  
SUIVE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2020  
ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DELEGUES AU COMITE  
SYNDICAL DU SICECO**

Sur convocation en date du 12 août 2020, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 12 se sont réunis le Vendredi 18 septembre 2020 à Dijon, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Baudry, Président sortant de la CLE 12, qui accueille les délégués nouvellement désignés par la commune qui compose ladite Commission.

Le Président sortant de la CLE certifie, en présence de deux scrutateurs, Monsieur Hugues Antoine (Cap Val de Saône) et Monsieur David Hiez (Rives de Saône), l'exactitude de la liste des présences émargée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

M. Baudry et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (22 délégués sur 27) et déclare la Commission Locale d'Énergie n° 12 installée dans ses fonctions.  
La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 12 délégués suppléants.

M. Baudry, Président sortant de la CLE 12, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu. Il rappelle les restrictions en vigueur liées à la pandémie de COVID19.

**1 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CLE**

Le Président sortant de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Énergie n° 12.

Fait acte de candidature :

Monsieur Luc Baudry représentant la communauté de communes de la Vallée de la Tille et de l'Ignon

A la demande d'un des délégués présents et après l'accord unanime de l'assemblée, conformément à la note préfectorale faisant référence aux articles 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 et L2121-21 du CGCT ; compte tenu du fait qu'il n'y a eu qu'une candidature pour le poste de Vice-Président,

M. Luc Baudry, a été proclamé **Président de la Commission Locale d'Energie n° 12 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

## **2 - ÉLECTION DU VICE - PRESIDENT DE LA CLE**

M. Luc Baudry, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-président de la Commission Locale d'Energie n° 12.

Fait acte de candidature :

Monsieur Yves Courtot, représentant la communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche.

A la demande d'un des délégués présents et après l'accord unanime de l'assemblée, conformément à la note préfectorale faisant référence aux articles 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 et L2121-21 du CGCT ; compte tenu du fait qu'il n'y a eu qu'une candidature pour le poste de Vice-Président,

M. Yves Courtot, a été proclamé **Vice-président de la Commission Locale d'Energie n° 12 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

## **3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL**

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

M. Jean-Luc BECQUET, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 12.

Font acte de candidature pour représenter la CLE 12 au comité syndical :

BEAUNE CÔTE ET SUD	Monsieur	Xavier	COSTE
FORÊTS, SEINE ET SUZON	Monsieur	Vincent	LEPRETRE
GEVREY CHAMBERTIN ET NUITS SAINT GEORGES	Monsieur	Didier	TOUBIN
MIREBELLOIS ET FONTENOIS	Monsieur	Dominique	MATIRON
NORGE ET TILLE	Monsieur	Patrick	MORELIERE
OUCHÉ ET MONTAGNE	Monsieur	Gérard	VERDREAU
PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE	Monsieur	Denis	CHARLOT
PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Jérôme	THEVENEAU
RIVES DE SAÔNE	Monsieur	David	HIEZ
TERRES D'AUXOIS	Monsieur	Jean-Marc	SARRAZIN
TILLE ET VENELLE	Monsieur	Benoît	BERNY

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	24
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
Majorité absolue :	13

Ont obtenu :

Monsieur Xavier Coste	Vingt-deux voix	22
Monsieur Vincent Lepretre	Vingt-quatre voix	24
Monsieur Didier Toubin	Vingt-deux voix	22
Monsieur Dominique Matiron	Vingt-quatre voix	24
Monsieur Patrick Morelière	Vingt-trois voix	23

Monsieur Gérard Verdreau	Vingt-trois voix	23
Monsieur Denis Charlot	Vingt-trois voix	23
Monsieur Jérôme Theveneau	Dix-sept voix	17
Monsieur David Hiez	Vingt-quatre voix	24
Monsieur Jean-Marc Sarrazin	Vingt-quatre voix	24
Monsieur Benoit Berny	Treize voix	13

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n° 12 :

Monsieur Xavier Coste
Monsieur Vincent Lepretre
Monsieur Didier Toubin
Monsieur Dominique Matiron
Monsieur Patrick Morelière
Monsieur Gérard Verdreau
Monsieur Denis Charlot
Monsieur Jérôme Theveneau
Monsieur David Hiez
Monsieur Jean-Marc Sarrazin

#### 4 - ÉLECTION DES 12 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Monsieur Luc Baudry, Président de la CLE, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour être délégués suppléants de la CLE 12 au comité syndical :

<b>BEAUNE CÔTE ET SUD</b>	Monsieur	Daniel	TRUCHOT
<b>CAP VAL DE SAÔNE</b>	Monsieur	Hugues	ANTOINE
<b>CAP VAL DE SAÔNE</b>	Monsieur	Patrice	BÉCHÉ
<b>GEVREY CHAMBERTIN ET NUITS SAINT GEORGES</b>	Monsieur	Georges	STRUTYNSKI
<b>NORGE ET TILLE</b>	Monsieur	Patrice	DEMAISON
<b>PAYS CHATILLONNAIS</b>	Monsieur	Claude	FONTAINE

<b>RIVES DE SAÔNE</b>	Monsieur	Sébastien	DELACOUR
<b>SAULIEU</b>	Monsieur	Jean-Paul	THIVEYRAT
<b>TERRES D'AUXOIS</b>	Monsieur	Jacques	JACQUENET

A la demande d'un des délégués présents et après l'accord unanime de l'assemblée, conformément à la note préfectorale faisant référence aux articles 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 et L2121-21 du CGCT ; compte tenu du fait qu'il y a eu 9 candidats pour les 12 postes de délégués suppléants au Comité syndical à pourvoir,

L'unanimité des délégués convient que les trois postes restant à pourvoir seront représentés lors de la prochaine séance de la CLE n° 12.

Les candidats listés ci-dessous ont été proclamés délégués suppléants de la CLE 12 au Comité syndical.

				Suppléant de
<b>BEAUNE CÔTE ET SUD</b>	Monsieur	Daniel	TRUCHOT	M. Coste
<b>CAP VAL DE SAÔNE</b>	Monsieur	Hugues	ANTOINE	M. Baudry
<b>CAP VAL DE SAÔNE</b>	Monsieur	Patrice	BÉCHÉ	M. Matiron
<b>GEVREY CHAMBERTIN ET NUITS SAINT GEORGES</b>	Monsieur	Georges	STRUTYNSKI	M. Toubin
<b>NORGE ET TILLE</b>	Monsieur	Patrice	DEMAISON	M. Morelière
<b>PAYS CHATILLONNAIS</b>	Monsieur	Claude	FONTAINE	M. Leprêtre
<b>RIVES DE SAÔNE</b>	Monsieur	Sébastien	DELACOUR	M. Hiez
<b>SAULIEU</b>	Monsieur	Jean-Paul	THIVEYRAT	M. Sarrazin
<b>TERRES D'AUXOIS</b>	Monsieur	Jacques	JACQUENET	M. Courtot

## 5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 25 septembre 2020 au Hall d'exposition Auxois Sud Expo à Créancey à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

Le Président sortant de la CLE 12



M. Luc Baudry

Le Président de la CLE 12



M. Luc Baudry

Le Vice-Président de la CLE 12

absent

M. Yves Courtot

M. Nieg. Signatures des services bases!



M. Auboerie

